

# MAIRIE DE NARBONNE

# J'AI PERDU MES PAPIERS !



Après de quelle autorité dois-je me rapprocher pour déclarer cette perte et où m'adresser pour refaire ces documents

J'ai perdu	Où déclarer ?	Où refaire ?
Carte nationale d'identité	Mairie de résidence non équipée de station biométrique OU commissariat/gendarmerie OU lieu de dépôt du renouvellement	Mairie équipée d'une station biométrique Pas de condition de domiciliation, dépôt sur tout le territoire
Passeport		
Titre de séjour	Préfecture/sous-préfecture	Préfecture sur RV par mail <b>pref-etrange@aude.gouv.fr</b>
Carte vitale	Sécurité sociale ou sur <b>www.ameli.fr</b>	
Permis B	sur le site : <b>www.premisdeconduire.ants.gouv.fr</b>	
Permis international		
Carte grise	uniquement sur le site : <b>www.immatriculation.ants.gouv.fr</b>	
Permis bateau	Gendarmerie ou Commissariat	Service instructeur de votre domicile : Pour les <b>départements littoraux</b> : à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM à Carcassonne pour l'Aude) – Délégation à la Mer et au Littoral Pour les <b>départements non littoraux</b> : voir le tableau ci-dessous
Permis de chasse (titre permanent)	Délégation interrégionale de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) - <b>Cerfa n°13944*04</b> Renseignements auprès de votre Fédération départementale de chasse	
Permis de chasse (titre de validation annuelle)	Renseignements auprès de votre Fédération départementale de chasse	

## Duplicata permis bateau – Département non littoral

Service instructeur par départements – Duplicata permis bateau	
16, 23, 36, 37, 41, 49, 53, 72, 79, 86, 87	DDTM Loire Atlantique – Centre instructeur de sécurité fluviale
01, 03, 04, 05, 07, 21, 25, 26, 38, 39, 42, 43, 63, 69, 70, 71, 73, 74, 84	DDT du Rhône – Service arrondissement urbain et transports – Unité des permis et titres de navigation
02, 08, 51, 60	DDTM du Nord - Délégation à la mer et au littoral et navigation intérieure
10, 18, 45, 58, 75, 77, 78, 89, 91, 92, 93, 94, 95	DRIEA – Département de la sécurité des transports fluviaux
52, 54, 55, 57, 67, 68, 88, 90	DDT du Bas-Rhin – Pôle navigation
09, 12, 15, 19, 24, 31, 32, 46, 47, 48, 65, 81, 82	DDT de la Haute-Garonne – Services des risques et gestion de crise – Unité navigation et sécurité fluviale
28, 61	DDTM de la Seine-maritime et de l'Eure – service plaisance

# MAIRIE DE NARBONNE

## MES PAPIERS

### M'ONT ÉTÉ VOLÉS



On m'a volé	Où déclarer ?	Où refaire ?
Carte nationale d'identité	Commissariat ou Gendarmerie	En mairie équipée d'une station biométrique. Pas de condition de domiciliation, dépôt sur tout le territoire
Passeport		Préfecture sur RV par mail <b>pref-etranagers@aude.gouv.fr</b>
Titre de séjour		sécurité sociale ou sur <b>www.ameli.fr</b>
Carte vitale		sur le site : <b>www.permisdeconduire.ants.gouv.fr</b>
Permis B		uniquement sur le site : <b>www.immatriculation.ants.gouv.fr</b>
Permis international		Service instructeur de votre domicile : Pour les <b>départements littoraux</b> : à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM à Carcassonne pour l'Aude) – Délégation à la Mer et au Littoral Pour les <b>départements non littoraux</b> : voir le tableau
Carte grise		Délégation interrégionale de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) <b>Cerfa n°13944*04</b> Renseignements auprès de votre Fédération départementale de chasse
Permis bateau		Renseignements auprès de votre Fédération départementale de chasse
Permis de chasse (titre permanent)		
Permis de chasse (titre de validation annuelle)		

